



Arles, vendredi 15 mars 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/01761

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Travaux de maintenance (en rive droite par double tunage de la berge)**CHANTIER DE REFECTION DES BERGES DE L'ARNEL
AVEC ENGINs FLOTTANTS AU TRAVAIL****Réduire la vitesse (à 4 Km/h dans la zone signalée du chantier) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 18/03/2024 à 08:00 au 22/03/2024 à 18:00 - avec pour périodicité : en journée
 - o Canal du Rhône à Sète
entre les pk 47.650 et pk 49.800

S'annoncer par VHF (à l'atelier fluvial du chantier via le canal 10*) (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 18/03/2024 à 08:00 au 22/03/2024 à 18:00 - avec pour périodicité : en journée
 - o Canal du Rhône à Sète
entre les pk 47.650 et pk 49.800

Eviter les remous (dans la zone signalée du chantier) (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 18/03/2024 à 08:00 au 22/03/2024 à 18:00 - avec pour périodicité : en journée
 - o Canal du Rhône à Sète
entre les pk 47.650 et pk 49.800

Commentaire :

En raison de la réfection en cours de la berge de l'Arnel à Palavas-Les-Flots, les usagers de la voie d'eau appliqueront les mesures temporaires prescrites ci-avant.

Une signalisation finalisée propre au chantier et en accord avec les présentes mesures temporaires va être posée très prochainement.

*Pour tout dysfonctionnement de la VHF ou en cas d'embarcations en transit non dotées de la VHF, les usagers contacteront l'atelier fluvial via le 07.87.24.02.66

Service(s) à contacter :

UTI Canal du Rhône à Sète, 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES
Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :
23/03/2024

Par délégation



Joseph VIOLLIN